

Compte rendu de la séance du 24 août 2020

Présents : Nathalie RUCKEBUSCH, Claude ALLOUCHERY, Réjane BERTELOOT, José CHEVALIER, Christophe FAUQUEMBERGUE, Claudie FEUILLET, Marie-Josèphe GRESSIER, Marion LAMBLOT, Jérémie LAMORILLE, Serge LAVOGEZ, Annie LELEU, Miguel DURIEZ, Christine REGNIER

Absents non-excusés : Mickaël LEFEBVRE

Secrétaire de la séance : Annie LELEU

Ordre du jour:

- Attribution des subventions aux associations ;
- Fixation des tarifs à la cantine scolaire 2020-2021 ;
- Effacement de dettes ;
- SIDEN-SIAN : Désignation d'un grand électeur ;
- Questions diverses.

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le maire expose à l'assemblée l'ensemble des demandes de subventions reçues en mairie.

Après discussion, le conseil municipal décide d'attribuer, à l'unanimité des membres présents, les subventions suivantes :

- Comité des fêtes :	600 €
- Association des Carabiniers :	200 €
- Anciens combattants :	100 €
- Cléty-loisirs :	300 €
- Amicale du 3ème Âge :	200 €
- Union Sportive Dohem Avrout Cléty :	500 €
- Clety's wood country :	300 €
- ASSAD :	250 €

FIXATION DES REPAS DE CANTINE SCOLAIRE - ANNEE 2020-2021 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de réviser les tarifs des repas à la cantine scolaire du RPI.

Pour rappel, les tarifs actuels se décomposent ainsi :

REPAS ENFANT : 3 €

REPAS ADULTE : 3.75 €

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2020-2021 de la manière suivante :

REPAS ENFANT : 3.10 €

REPAS ADULTE : 3.85 €

EFFACEMENT DE DETTES :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la commission de surendettement des particuliers a prononcé un jugement de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire en date du 22.08.2019 à l'encontre d'un administré de la commune.

Ce jugement entraîne ainsi l'effacement des dettes nées antérieurement à la date du jugement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'effacement des dettes de cantine d'un montant de 1404.85 €.

DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR AU SIDEN-SIAN :

A l'unanimité, le conseil municipal nomme Monsieur Claude ALLOUCHERY.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été fait l'acquisition de 4 armoires pour l'école et 2 armoires pour la mairie.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la fin de l'année scolaire, des morceaux de béton de la toiture du préau de l'école tombaient. Des devis de rénovation ont été demandés au mois de juillet. Le conseil municipal fait le choix de rénover la toiture du préau . Les travaux sont prévus pendant les vacances de la Toussaint. En attendant la réalisation de ces travaux, le préau de l'école sera mis en sécurité.

SEANCE LEVEE A 20 HEURES



**Le Maire,
Serge LAVOGEZ**